



## Prêt de vaisselle lavable en plastique « Meyrin notre contribution »

### 1. Contexte

La vaisselle lavable doit être utilisée dans les locaux communaux et lors des manifestations. Autrement dit, l'usage de vaisselle jetable et des plastiques à usage unique est interdit<sup>1</sup> :

- dans les salles et bâtiments communaux, y compris les restaurants conventionnés
- pour les activités et événements organisés et co-organisés par l'administration communale
- lors de manifestations sur le domaine public<sup>2</sup> (obligation rappelée dans la demande d'autorisation)
- pour la distribution de certains types d'aliments sur les marchés : se référer au règlement de la ville de Meyrin relatif aux marchés de détail

Concernant les serviettes et nappes, la pratique est la suivante :

Serviettes jetables en papier	autorisé
Nappes jetables couvrante	Non recommandées
Sets de tables réutilisables	autorisé
Sets de tables jetables (papier recyclé ou FSC ou PEFC)	autorisé

### 2. Prêt de vaisselle : pour qui et à quelles conditions ?

Les services de l'administration meyrinoise et les organisations suivantes peuvent bénéficier du prêt de la vaisselle lavable en plastique, personnalisée *Meyrin notre contribution* :

- Services de l'administration meyrinoise
- Associations reconnues par la ville de Meyrin
- Privés dans le cadre d'un contrat de location d'une salle communale
- Ecoles et corps enseignant
- GIAP et personnel de la FASe (Maison Vaudagne, Jardin Robinson, Terrain Jakob)

Le stock de vaisselle en prêt est limité (pour les assiettes et les couverts, max. 400 pièces et pour les gobelets max. 1000 pièces). La réservation est dissociée du service de location des salles. La réservation se fait auprès de Prop SA.

<sup>1</sup> Afin d'appliquer la mesure DU1 du Plan cantonal de gestion des déchets, [consultable en ligne](#)<sup>1</sup>,

<sup>2</sup> Au sens de l'art. 1 du règlement communal des espaces publics de la Ville de Meyrin



### 3. Quels frais restent à votre charge ?

- Livraison par Prop SA (si vous ne souhaitez pas aller les chercher)
- Lavage de la vaisselle et des caisses de conditionnement
- Coût de remplacement de la vaisselle perdue

### 4. Que faire si la vaisselle en prêt n'est pas disponible ou si les besoins sont supérieurs au stock ?

Vous pourrez louer la vaisselle et son lavage chez Prop SA.

### 5. Marche à suivre

Il existe un guide élaboré par le canton de Genève d'aide à la gestion de la vaisselle : <https://www.ge.ch/document/dechets-vaisselle-reutilisable-dans-manifestations>

#### a. A faire avant l'événement :

- Prendre contact avec Prop SA pour réserver la vaisselle, par mail ou téléphone et spécifier
  - [www.prop.ch](http://www.prop.ch)
  - 022 796 73 26
  - [legobelet@prop.ch](mailto:legobelet@prop.ch)
- Demander conseil à Prop pour le nombre de pièces à prévoir. En fonction du lieu et type d'événement, il faut prévoir des pièces de rechange pour les convives.
- Convenir si la livraison doit être prévue ou prévoir de chercher la vaisselle.
  - **Prop SA, Groupe Serbeco :**
  - Rue Moïse-Marcinhes 4
  - 1217 Meyrin

#### b. A faire le jour de l'événement :

- Ouvrir uniquement les caisses nécessaires.
- Il est conseillé d'instaurer une consigne uniquement pour les gobelets afin de limiter les transferts de monnaie. Si le public est obligé de passer par un point de sortie, il n'y a pas d'obligation de mettre une consigne. Expliquer clairement aux convives où déposer la vaisselle sale. Des modèles d'affichettes pour signaler l'usage de vaisselle lavable sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la ville de Meyrin.
- Remettre la vaisselle dans les caisses.



### c. A faire après l'événement

- Ramener la vaisselle après l'événement.
- Payer la facture émise par Prop SA. Elle inclut les frais de lavage, éventuellement la livraison le cas échéant et le coût de pertes éventuelles de vaisselles.
- La ville de Meyrin se réserve le droit de suspendre une partie des avantages ou subventions de l'association en cas de non-paiement de la facture à Prop SA.

### 6. Stock à disposition pour le prêt

	Stock de départ	Conditionnement
Assiette petite (19 x 19 cm)	600 pièces	100 pièces par caisse
Assiette grande (24 x 24 cm)	600 pièces	100 pièces par caisse
Couverts (couteau, fourchette, cuillère à soupe)	500 pièces de chaque	100 pièces par caisse
Bols	500 pièces	100 pièces par caisse
Gobelets 1 dl	900 pièces	Min. 100 pièces par caisse Max. 300 pièces par caisse
Gobelets 3 dl	1500 pièces	Min. 100 pièces par caisse Max. 480 pièces par caisse
Gobelets 5 dl	1000 pièces	Min. 100 pièces par caisse Max. 240 pièces par caisse

Les caisses sont conditionnées avec une quantité prédéfinie. Pour les gobelets, le nombre minimum et maximum par caisse est indiqué ci-dessus.

Le renouvellement des pertes n'est pas automatique, il est possible que le stock diminue en cours d'année. Nous vous remercions de bien rendre toute la vaisselle afin de vous éviter des frais de renouvellement.

Prop SA dispose d'une gamme de vaisselle plus large, qui peut être louée, lavage compris, directement chez eux (barquettes à frites, verres à pied, etc.)

MEYRIN

notre  
contribution



**Stockage et Retour :**

- Le matériel doit être stocké à l'abri de la pluie, de la boue et du soleil.
- La vaisselle et les gobelets doivent être rangés sans aucun reste de nourriture et/ou de fruits (fonds de cocktails).
- Ils doivent être triés par taille et par famille, mis en caisse et conditionnés sur palette.

**Pénalités :**

- Des pénalités seront appliquées en cas de mauvais stockage, de retour d'articles avec des restes d'aliments ou de conditionnement incorrect lors du retour. Les frais seront communiqués au client.
- La vaisselle marquée (stylo, brûlure de cigarettes, etc), endommagée ou présentant du scotch collé sera facturée aux conditions des unités manquantes (perte).
- La vaisselle et les gobelets rendus moisissés et nécessitant un lavage manuel seront facturés au tarif horaire de Frs 48.00. Le client sera préalablement averti et les frais supplémentaires seront justifiés par des photos.
- Tout retard sera facturé CHF 5.00 par jour et par caisse.
- Nous nous réservons le droit de facturer des heures d'attente et main d'œuvre lors de l'enlèvement de la vaisselle si le matériel n'est pas prêt et conditionné sur palettes au rendez-vous convenu. Les heures seront facturées au tarif horaire de Frs 85.00.

**Prix du Transport :**

- **Livraison à Genève :**
  - Genève Express Full à 120 CHF
  - Genève Express Demi à 80 CHF
  - Genève Express mini à 60 CHF
- **Livraison hors Genève :**
  - Les frais seront calculés par volume et distance selon la grille tarifaire du transporteur.
- Les clients ont la possibilité de venir récupérer eux-mêmes leur commande directement à notre laverie.

**Préparation du Retour et Annulation :**

- Il est impératif de prévenir avant de venir chercher ou de ramener la vaisselle à laver.
- Les clients souhaitant annuler leurs commandes doivent le faire jusqu'à 48 heures avant la date prévue pour la préparation de la commande. Sinon, une pénalité équivalente au prix du retour propre affiché dans le tableau du point "Pertes et Facturation" sera facturée.

**Utilisation Responsable et Responsabilité :**

- La vaisselle et les gobelets doivent être tenus éloignés des petits enfants.
- ProP S.A. décline toute responsabilité en cas d'utilisation inappropriée du matériel.

**Adresse Laverie ProP : 4, rue Moïse-Marcinhes, 1217 Meyrin / Zone industrielle de Meyrin-Satigny / ZIMEYSA**

Conditions valables pour 2024 / CT